

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Port-Gentil : le monopole d'établissement des certificats médicaux du Dr Mbety contesté

LES transporteurs urbains dénoncent le fait que ce médecin soit le seul habilité à leur délivrer ce sésame.

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

LES transporteurs en commun de la capitale économique doivent désormais déboursier 10 000 francs pour se faire établir un certificat médical. Un montant qu'ils jugent trop élevé en cette période de crise généralisée. Le même document délivré au centre de santé (ancien hôpital) leur reviendrait à 5 000 francs. Mais la contestation des taximen vient surtout du fait que le Dr Mbety est le seul habilité à délivrer le sésame. Sauf que, soutient Modeste, un taximan, " on

paie même dix mille pour rien. Il ne nous fait aucun examen quand on se rend là-bas ".

Des accusations vivement démentis par Dr André Mbety joint au téléphone. Celui-ci affirme en effet que les intéressés sont bel et bien soumis à un bilan complet. "Je leur établis les certificats médicaux une fois par an, renouvelable une fois après 6 mois. Lorsqu'ils viennent pour l'établissement du premier document annuel, je leur fais faire une radio et un examen de sang pour voir s'ils n'ont pas de pathologie contagieuse. Mais lorsqu'ils reviennent pour le renouvellement, ils ne refont pas le bilan ", a expliqué le médecin-chef du Centre de traitement ambulatoire (CTA). Toutefois, certains taximen, selon lui, se croient plus malins, en allant se faire établir des certifi-

cats médicaux ailleurs à moindre coût. Or, la présentation d'un certificat médical ayant un cachet autre que celui du Dr Mbety expose le détenteur à des pénalités au cours des contrôles policiers. Sur le caractère monopolistique



Les taximen dénoncent le monopole du Dr Mbety sur l'établissement des certificats médicaux.

de ses prestations, le médecin-chef du CTA indique qu'il a été nommé médecin des transporteurs terrestres en 2002. "Une note de service avait été signée par le gouverneur d'alors à cet effet. Jusqu'ici, cette note n'a jamais

fait l'objet ni de modification, ni d'annulation". Soit ! Mais la question est de savoir où vont les fonds collectés, un vrai trésor de guerre. A Port-Gentil, il y a plus de 1 000 taxis, multipliés par 10 000 francs. A vos calculatrices !

Port Gentil : vaste campagne de salubrité et d'assainissement



Un canal libéré.

René AKONE DZOPE
Port-Gentil/Gabon

Le bureau du Conseil du 3^e arrondissement de la commune de Port-Gentil, est lancé, depuis des semaines, dans un vaste programme de salubrité et d'assainissement dans son rayon d'action. Des équipes sont déployées au quotidien sur le terrain pour curer les caniveaux, nettoyer les rues, vider les poubelles, débrousser, etc. Pendant ce temps un tractopelle se charge de libérer des lits et des abords des canaux. Une opération qui rencontre cependant

quelques difficultés, du fait des constructions anarchiques aux abords de ces ouvrages. Le problème ne date pas d'aujourd'hui et l'institution, plus que déterminée à offrir un meilleur cadre de vie à ses administrés, est obligée de composer avec. L'arrondissement ne manque pas de brillance. L'hygiène ici est une priorité. Marcellin Evindi Nkorouna et ses deux adjoints, se félicitent du soutien du premier magistrat communal, Gabriel Tchango, dans la mise en œuvre de leurs différents projets, maillon du programme global de développement de la cité de l'or noir.

Mouila : port des galons pour huit matons à la prison centrale

Félicien NDONGO
Mouila/Gabon

LA prison centrale de Mouila a servi dernièrement de cadre à la cérémonie du port des galons à 3 officiers, 4 sous-officiers, un sous-brigadier et un homme de rang de la sécurité pénitentiaire. Le commandant Thierry Éric Lié Boubala a présidé la manifestation. Selon le cérémonial protocolaire conçu pour la circonstance, c'est le lieutenant Hans Éric Lié Onkra Ondjika qui a fait lecture dans un premier temps du décret 0000 10/PR portant nomination au grade supérieur de lieutenant. Parmi les personnels officiers inscrits au tableau d'avancement de cette année 2020 pour accéder à ce rang, figurent les brigadiers chefs majors Marie Bivigou, Aristide Mbougou et Albert Sambouloungou.



Les matons promus de Mouila posant avec les officiers.

Dans un deuxième temps, il a lu l'arrêté 022/MJGS/CCSP/CCCS-RH/DP/SP, portant nomination au grade supérieur des sous-officiers et agent de rang de la sécurité pénitentiaire, respectivement pour le grade de brigadier-chef major, les brigadiers Revain Arnel Aporo, Issa Mabadi, Valentin Moupila et Guy Roger Yongou. Par ailleurs, le sous-brigadier Anguillet Diop a été élevé au grade de sous-brigadier major et l'agent major Wilfried Remontigo Devedy à celui de sous-bri-

gadier, . Les promus ont arboré leurs épaulettes avec de nouveaux galons fixés par les officiers des forces de sécurité et de défense. Occasion pour le commandant Boubala de prodiguer de sages conseils aux impétrants afin qu'ils continuent de mériter la confiance des plus hautes autorités de la République. Insistant sur le fait que travail et le respect de la hiérarchie doivent constituer un principe sacro-saint guidant leur manière d'agir.